



Taxes de décharge 2022

Matériaux acceptés

Classe N°1

- Déchets ligneux (diamètre inférieur à 10 cm.)
- Herbe, gazon, feuilles.
- Déchets maraîchers.
- Déchets végétaux crus de ménage.

Taxe de décharge: CHF 85.- tonne

Classe N°2

- Foin.
- Déchets ligneux (diamètre supérieur à 10 cm.)
- Souches de toutes dimensions.

Taxe de décharge: CHF 138.- tonne

Classe N°5

- Collecte de déchets organiques porte à porte.

Taxe de décharge: CHF 120.- tonne

Classe N°8

- Fumier.

Taxe de décharge: CHF 65.- tonne

Classe N°10

- Bois de rebus
- Bois de démolition, panneau aggloméré, etc.

Taxe de décharge: CHF 140.- tonne

TVA 7.7 % en sus.

Un contrôle est effectué lors du déchargement, tous les matériaux indésirables seront évacués au frais du réfractaire.